



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 MAI 2004**

**Délibération n°2004-27**

Date de convocation : 4 mai 2002  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Présents : 26  
Remplacés : 7  
Absents non remplacés : 0  
Votants : 33

L'an deux mil quatre, le dix mai à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni au Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ALLEMAND - M. BEL - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. CORTADE - M. DUPONT - M. DUVERGER - M. GRANIER - M. JOUBERT - M. MAIGRE - M. MELY - M. RANDOULET - M. FOURMENT - M. MILON - M. ROCHEBONNE - M. BISCARRAT - M. CHAMPEL - M. GABERT - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. MOUREAU - M. VACCHIANI - M. FORIEL D'ESTEZET - M. GUEDES - M. STACHETTI - M. VERNET

**ETAIENT REMPLACES :**

M. BOISSON remplacé par Mme LAGET  
M. FIDELE remplacé par M. BLANCO  
M. PASCAL remplacé par M. BERTLOT  
Mme ROIG remplacée par M. LELEU  
M. ROUCH remplacé par M. BANACHE  
M. STANZIONE remplacé par M. BLATIERE  
M. TORT remplacé par M. PEREZ

Secrétaire de séance : M. DUPONT



**OBJET : Adhésion de la commune de Pujaut au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon**

**Rapporteur : M. Christian BOUILLOT**

Le rapporteur expose :

Par délibération du conseil municipal en date du 4 mai 2004, la commune de Pujaut a décidé à l'unanimité de solliciter son intégration dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon et se propose à cet effet d'adhérer à notre Syndicat Mixte.

Cette adhésion participe à l'esprit de cohérence souhaité par la loi et à la réduction de l'enclave actuellement existante entre les collectivités gardoises du SCOT.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

